



CC du Bazadais (Siren : 200043982)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Bazas
Arrondissement	Langon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/12/2013
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Olivier DUBERNET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	lieu-dit Coucut
Numéro et libellé dans la voie	route de Lerm
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33430 BAZAS
Téléphone	05 56 25 28 81
Fax	05 56 25 99 82
Courriel	contactgrignols@cdcdubazadais.fr dgs@cdcdubazadais.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	16 289
Densité moyenne	26,82

Périmètre

Nombre total de communes membres : 31

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Aubiac (213305568)	285
33	Bazas (213300361)	5 021
33	Bernos-Beaulac (213300460)	1 149
33	Birac (213300536)	230
33	Captieux (213300957)	1 298
33	Cauvignac (213301138)	171
33	Cazats (213301161)	428
33	Cours-les-Bains (213301377)	223
33	Cudos (213301443)	987
33	Escaudes (213301559)	156
33	Gajac (213301781)	391
33	Gans (213301807)	197
33	Giscos (213301880)	186
33	Goulade (213301906)	98
33	Grignols (213301955)	1 197
33	Labescau (213302128)	112
33	Lados (213302169)	181
33	Lartigue (213302326)	41
33	Lavazan (213302359)	238
33	Le Nizan (213303050)	519
33	Lerm-et-Musset (213302391)	492
33	Lignan-de-Bazas (213302441)	403
33	Marimbault (213302706)	196
33	Marions (213302714)	200
33	Masseilles (213302763)	153
33	Saint-Côme (213303910)	324
33	Saint-Michel-de-Castelnau (213304504)	234
33	Sauviac (213305071)	332
33	Sendets (213305113)	341
33	Sigalens (213305121)	385
33	Sillas (213305139)	121

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>AP 28/12/2017: items 1/2/5/8</i>
- Parcs naturels régionaux <i>Participation au projet collectif du pôle touristique des Landes de Gascogne</i>
- Autres actions environnementales <i>AP 28/12/2017: valorisation, aménagement, gestion des sites naturels et touristiques: - le lac Prade - le lac de la Tastes - la base nautique de Bernos-Beaulac</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Actions sociales d'intérêt communautaire - définition et mise en œuvre d'une politique communautaire en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse - politique d'insertion sociale et professionnelle d'intérêt communautaire - politique gérontologique d'intérêt communautaire - transport des personnes captives et à mobilité réduite.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que de la politique sociale du commerce et des activités commerciales <i>touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que de la politique sociale du commerce et des activités commerciales sont d'intérêt communautaire.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>sportifs et non culturels</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation des transports non urbains
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>Mise en place d'une charte de territoire avec des objectifs : a) pour le paysage: - Unités paysagères - entités patrimoniales : inventaire et orientation de gestion des unités paysagères et des entités patrimoniales présentes dans les cônes de visibilité ou de valeur reconnue. - Equilibre forêt - agriculture : zone agricole respectant l'équilibre entre forêt et agriculture. b) pour l'urbanisme: - Equipements et services collectifs : élaboration d'un scénario de localisation. - Zones économiques : étudier un schéma communautaire des équipements et des activités.</i>
- Etudes et programmation <i>- Mise en place d'une Charte de territoire avec des objectifs : *pour le paysage : Unités paysagères - entités patrimoniales : inventaire et orientation de gestion des unités paysagères et des entités patrimoniales présentes dans les cônes de visibilité ou de valeur reconnue / Equilibre forêt - agriculture : zonage agricole respectant l'équilibre entre forêt et agriculture. * pour l'urbanisme : Equipements et services collectifs : élaboration d'un scénario de localisation/zones économiques : étudier un schéma communautaire des équipements et des activités. - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur - Zones d'aménagement concertés à partir de 3 hectares.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>- Création de voirie pour les réalisations publiques d'intérêt communautaire - Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, à savoir toutes les voies communales revêtues et inscrites au tableau de classement de chaque commune à l'exclusion des places publiques et des parkings qui restent du ressort des communes - Un chemin rural (ou toute autre voie non classées voie communale) pourra être classé en voie communale par la commune concernée après</i>

mise aux normes réglementaires. - Signalisation directionnelle et lieux-dits. La liste des voies d'intérêt communautaire est annexée aux présents statuts. - entretien des chemins de randonnées inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Actions touristiques : Sont d'intérêt communautaire : - la Valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques suivants: - le lac de la Prade - le lac de Tastes - la base nautique de Bernos-Beaulac - Signalétique et signalisation des équipements touristiques publics et du patrimoine qui sera répertorié dans les chartes de territoire - Signalétique et signalisation des équipements touristiques publics et du patrimoine qui sera répertorié dans la charte architecturale et paysagère - Soutien et mise en cohérence des actions de développement du tourisme en lien avec les autres structures de coopération en la matière * mise en valeur des sites touristiques et création de circuits touristiques s'inscrivant dans un réseau officiel agréé par le conseil de la communauté de communes * accueil, information et promotion touristique du territoire * montage de produits et d'animations touristiques * missions d'accompagnement d'actions et de projets touristiques publics ou privés * participation au projet collectif du Pôle Touristique des Landes de Gascogne * représenter les communes dans les procédures de valorisations touristiques. - Entretien des chemins de randonnées inscrits au schéma départemental des itinéraires de randonnées.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Elaboration et mise en oeuvre d'un PLH (Programme Local de l'Habitat).

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme Local de l'Habitat. - l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

- Abattoirs publics de Bazas et la salle de découpe du bazadais

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire (article L1425-1 du CGCT).

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion d'une aire de petit passage conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

- gestion et animation du centre multimédias du bazadais

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SM d'aménagement du bassin du Ciron (SMABVC) (253306468)	SM fermé	29 547
33	SM d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Landes de Gascogne (253301402)	SM ouvert	277 936
33	SM pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SICTOM) du Sud Gironde (253300578)	SM fermé	64 718
33	SM du Sud Gironde (200078335)	SM fermé	129 432
33	SMAH des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (253300636)	SM fermé	48 204
33	SM interterritorial du Pays du Haut Entre deux Mers (SIPHEM) (243300696)	SM fermé	57 320

33	SM "Gironde Numérique" (200010049)	SM ouvert	802 542
----	------------------------------------	-----------	---------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)